



L'OMS peut accepter des candidatures présentées par des étudiants répondant à toutes les conditions suivantes :

Le candidat doit être âgé d'au moins vingt ans au jour du dépôt de la candidature ;

Le candidat doit être inscrit dans une université ou une institution équivalente, à un programme d'études préparant à un diplôme universitaire (premiers cycles ou cycles supérieurs). Les

demandes de stage présentées par des candidats ayant achevé leur programme d'études depuis moins de six mois sont également recevables ;

Le candidat a terminé trois années d'études à temps plein à l'université ou dans une institution équivalente avant le début du stage ;

Le stagiaire est disponible pendant six semaines au moins et trois mois au plus. Exceptionnellement, après approbation du Responsable de l'Unité technique et du Directeur de la division, la période de stage peut être prolongée jusqu'à six mois pour répondre à des exigences universitaires spéciales ou à des besoins particuliers du programme d'accueil ;

Le candidat possède une bonne maîtrise d'au moins une des langues de travail du bureau d'affectation ;

Le candidat n'est pas apparenté à un membre du personnel de l'OMS au sens de la définition de l'article 410.3 du Règlement du personnel (par ex. fils/fille, frère/sœur ou mère/père) ; et

Le candidat n'a jamais participé à un programme de stage de l'OMS.

Friday 26th of April 2024 09:44:45 AM